



## REGLEMENT DE CONSULTATION

**Prestation photographique pour le Comité Paralympique et Sportif Français dans le cadre des Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026**

Dossiers de candidatures ouverts aux photographes indépendants et aux agences

Comité Paralympique et Sportif Français  
INSEP – 11 Avenue du Tremblay  
75012 PARIS

Contact : Julie AGERON – [j.ageron@france-paralympique.fr](mailto:j.ageron@france-paralympique.fr)

## 1. Objet du marché

---

Les Jeux Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026, qui s'ouvriront le 6 mars 2026 à l'Arena di Verona, mettront en avant environ 600 athlètes qui s'affronteront dans 79 épreuves médaillées réparties sur six parasports : para ski alpin, para biathlon, para ski de fond, para hockey sur glace, para snowboard et curling fauteuil. Une nouvelle épreuve médaillée – le double mixte de curling en fauteuil roulant – sera introduite pour la première fois lors de ces Jeux. Les athlètes qui composeront la délégation française sera dévoilée au début de l'année 2026.

Ces Jeux marqueront le 50<sup>e</sup> anniversaire des premiers Jeux Paralympiques d'hiver et verront également le retour des Jeux en Italie pour la deuxième fois de l'histoire, 20 ans après Turin 2006. La cérémonie de clôture aura lieu le 15 mars 2026 dans le stade de curling rénové de Cortina, ancien site des Jeux Olympiques d'hiver de 1956.

Les Jeux Paralympiques de Milan-Cortina sont répartis sur trois sites de compétition au total. L'Equipe de France sera quant à elle présente sur deux sites de compétition :

- Pedrazzo : para biathlon et para ski de fond
- Cortina : para ski alpin et para snowboard

Pour ces Jeux, le CPSF déploie un dispositif communication conséquent pour couvrir cet événement, et cherche, à ce titre, un photographe par site de compétition de l'Equipe de France (donc un total de deux photographes). Le CPSF définira la répartition des deux photographes, en notant que chaque photographe sera attiré sur un site de compétition pendant toute la durée des Jeux.

Le présent marché a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le photographe retenu réalisera et assurera des prestations photos pour le compte du CPSF et de l'Equipe de France et lui consentira ainsi qu'à ses fédérations membres et ses partenaires (annexe 1), les droits d'utilisation, pour l'exploitation à titre non exclusif, des photographies que le CPSF aura choisies.

Le photographe sera amené à fournir des photographies dans le cadre des Jeux Paralympiques de Milan-Cortina, organisés du 6 au 15 mars 2026 en Italie, à Cortina et Pedrazzo.

## 2. Missions - Couverture photographique des Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026

---

Le photographe assurera la couverture photographique des Jeux Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026 qui se dérouleront du 6 au 15 mars 2026, afin notamment d'illustrer les informations diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux du CPSF et de l'Equipe de France.

Le photographe sera placé sous la responsabilité de la Directrice de la Communication et/ou de son.a représentant.e qui assurera la coordination des photographes pour le CPSF. Ceci impliquant que le photographe devra suivre le planning qui lui sera attribué et ce, quelle que soit l'issue sportive (l'affectation incluant également la couverture des photographies en soirée commetout autre évènement en lien avec la délégation française).

## 3. Accès aux photographies

---

Le photographe permettra au CPSF d'accéder à ses images via une base de données photographique. Pour le volet photo, il devra pour cela alimenter quotidiennement, **avec des photos en format Haute Définition**, après les sessions du matin et de l'après-midi (ou de la soirée si applicable), le compte Flickr du Comité Paralympique et Sportif Français : <https://www.flickr.com/photos/franceparalympique>.

La mise en ligne des photographies sur le compte Flickr du CPSF est assurée par le photographe. À ce titre, le CPSF s'engage à mettre en œuvre tous les moyens de production nécessaires à la publication (boîtier 4G) et à la conservation des photographies.

## 4. Livrables – Format de restitution

---

Le photographe s'engage à mettre en ligne sur Flickr des albums quotidiens (classés par date et par discipline), à la mi-journée et le soir après la fin des épreuves, les photographies issues des lieux de compétition où il sera affecté.

Le photographe s'engage à restituer au CPSF les **archives complètes des reportages photos** (par discipline et par athlète) commandé pour les Jeux Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026 **au plus tard le mardi 31 mars 2026**.

#### **5. Jeux Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026 - Conditions**

---

Le CPSF et le photographe seront liés par un contrat de prestations. Le forfait du photographe/vidéaste pour la durée des Jeux Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026 s'élèvera à **5 500 euros TTC**. Règlement par le CPSF (50% avant le départ aux jeux et le solde à la livraison du reportage complet HD, classé, crédité et légendé). Ce montant couvre la rémunération du photographe.

À noter que le CPSF prendra en charge les frais de déplacements du photographe, son hébergement et ses repas. CPSF identifiera si le photographe assistera aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

Le CPSF fournira au photographe une dotation vestimentaire Le Coq Sportif, fournisseur officiel.

La durée du séjour sera de **16 jours** sur un vol en classe économique depuis Paris et/ou en train. Départ le **mercredi 4 mars 2026**. Retour **jeudi 19 mars 2026** (dates données à titre indicatif, susceptibles d'être modifiées).

Le photographe sera convié à une / plusieurs réunion(s) préalable(s) à Paris sur le premier trimestre 2026, et au plus tard 1 semaine avant le départ pour les Jeux Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026.

Le CPSF assurera l'enregistrement de l'accréditation, sous réserve de fourniture des informations et éléments nécessaires dans les délais et formats demandés, le photographe retirera directement son accréditation (EP) au bureau des accréditations, la veille de la cérémonie d'ouverture.

Le photographe s'engage à respecter la planification et les affectations prévues quotidiennement par la Directrice de la Communication et/ou de son.a représentant.e, en charge de l'animation des photographes durant les Jeux Paralympiques d'hiver de Milano-Cortina 2026.

Le photographe pourra être affecté sur l'ensemble des sites et disciplines, sans exclusivité. Le photographe assistera (si nécessaire) chaque matin ou soir au débriefing qui permettra de procéder à des ajustements le cas échéant, avec l'arbitrage final de la Directrice de la communication.

Le photographe pourra s'engager raisonnablement sur d'autres contrats à condition que le CPSF en soit informé au préalable, que les règles d'utilisation de l'image de l'Equipe de France soient respectées, que cela ne remette pas en cause l'organisation décrite plus haut et n'altère la primauté du CPSF de jouir des photographies.

## 6. Droit moral

---

Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, le CPSF, l'Equipe de France et ses Partenaires (annexe 1) s'engagent à respecter les attributs du droit moral des photographes/vidéastes. En conséquence, le CPSF, l'Equipe de France et ses Partenaires (annexe 1) s'engagent à faire figurer en marge des Photographies, **le nom du photographe / CPSF**.

## 7. Conditions de réponse à l'appel d'offres

---

La réponse à cette consultation doit être envoyée à Julie AGERON, Directrice de la communication, avec :

- Note simple mentionnant l'expérience, la motivation et les reportages photos en rapport avec la commande déjà réalisés
- Book de 20 photos, idéalement en lien avec le secteur événementiel sportif ou parasportif (format libre, papier ou numérique)
- Matériel utilisé actuellement

Il sera demandé au photographe retenu un devis total de la prestation et l'émission d'une facture à la livraison.

La candidature est à adresser avant le **jeudi 2 octobre 2025 à midi** à

[j.ageron@france-paralympique.fr](mailto:j.ageron@france-paralympique.fr)

La décision finale interviendra au plus tard **lundi 13 octobre 2025**.

**ANNEXE 1**

**PARTENAIRES DU CPSF & EQUIPE DE FRANCE**

**FEDERATIONS MEMBRES**

[Liste exhaustive disponible ici](#)